

AUTONOMIE | Lancement du Service Public Départemental de l'Autonomie



Un service public de proximité pour simplifier la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, telle est l'ambition de la création du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), inscrite dans la loi "Bien vieillir et autonomie" du 8 avril 2024.

A travers la mise en synergie des acteurs du soutien à l'autonomie de proximité, le SPDA vise à garantir la qualité de service et l'équité, quels que soient les territoires et les situations individuelles. Le pilotage de la démarche est confié au Conseil Départemental en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé.

Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental aux côtés de Pierre Bressolles, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège et de Bénédicte Motte, Directrice Générale Adjointe de l'ARS Occitanie vous convie au lancement de ce service en Ariège, le :

Jeudi 1er octobre 2026 à 9h00
Salons du Conseil Départemental

Au programme de cette matinée :

9h00 >> Discours d'ouverture par les personnalités

Ariege Le Departement

Invitation presse

Le 24/09/2026 14:31

9h30 >> Présentation technique du SPDA

10h00 - 10h15 >> Pause et interviews si demandées

10h15 - 11h30 >> Ateliers

11h30 - 12h30 >> Restitution des ateliers.

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr